



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

**FONTE DES SEMIS
PYTHIACEES**

Le risque est faible. Il devient moyen si les conditions climatiques sont plus perturbées (manque d'ensoleillement, baisse de températures).

INSECTES DU SOL

Risque faible à fort en fonction des parcelles.

DISPOSITIF D'OBSERVATION 2017

Les observations du réseau de Surveillance Biologique du Territoire pour la culture du melon sont réalisées à partir de :

- **parcelles de référence**, observées et notées toutes les semaines et réparties sur les différentes zones du territoire,
- **parcelles « flottantes »** observées par les réseaux des techniciens melon du Sud Ouest (Groupe Technique Melon Sud Ouest, Coop de France Midi Pyrénées).

Le dispositif est complété par l'analyse de modèles ou indice de risques (mildiou, bactériose).

En saison, des relevés de pièges sésamies, pyrales et *Helicoverpa* complètent le dispositif (réseau maïs animé par Arvalis et réseau melon animé par la Chambre d'agriculture 82).

Les parcelles de référence sont définies par 1 site, 1 variété et 1 date de plantation. La date de plantation détermine les différents créneaux : abris, chenilles précoces, chenilles semi précoces, bâches, plein champ précoce, plein champ saison et plein champ arrière saison.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'Agriculture du
Tarn-et-Garonne, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, CAPEL, CEFEL,
DRAAF Occitanie

Semaines de plantation	Créneau
10 11	Abris
12 13	Chenilles précoces
14 15	Chenilles semi précoces
16 17 18	Bâches
19 20	Plein champ précoce
21 22 23 24	Plein champ saison
25 et plus	Plein champ arrière saison



Plant de melon – Photo CA 82



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

ÉTAT DES CULTURES

Les premières plantations en plein champ, sous chenilles, ont été réalisées en semaine 11. Pour les parcelles visitées cette semaine, les racines sont blanches et les plants de la semaine 11 commencent à s'ancrer dans le sol.
Pas de dégâts de bio-agresseurs observés.

• Insectes du sol

Pas de dégâts de taupins signalés sur le réseau de surveillance.

Mesures prophylactiques : Pour limiter le risque taupin, il est préférable d'éviter les précédents maïs ou prairies.

Il est souhaitable de planter lorsque les conditions de reprise sont favorables à une installation rapide du système racinaire.

Évaluation du risque : Le risque est faible à fort en fonction des parcelles. Les conditions fraîches, les situations de reprise lente des plants ainsi que certains précédents culturaux sont des conditions favorables à ces ravageurs. Le risque diminue quand la reprise des plants est plus rapide (durcissement des tissus du collet).

• Fonte des semis - Pythiacées

Pas de pythium observé sur les parcelles du réseau de surveillance.

Évaluation du risque : Le risque est faible à moyen en fonction des conditions climatiques de reprise.

• Autres bio-agresseurs

En conditions humides, il faut être vigilant sur l'apparition de limaces, surtout en bord de parcelles.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière melon de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et élaboré sur la base des observations réalisées par le CEFEL, de la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne et des techniciens du Groupe Technique Melon Sud Ouest.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.